

EDITORIAL

Le premier trimestre marque le rendez-vous des engagements que prend le conseil municipal pour 2013 à travers les écritures budgétaires. Celles-ci indiquent les orientations décidées par les élus et qui vont se réaliser tout au long de l'année.

La responsabilité du maire et des élus est d'assurer le meilleur service possible. L'objectif est aussi de contenir les dépenses de fonctionnement. Pour compenser les hausses de l'inflation, le conseil municipal a décidé d'augmenter le taux d'imposition de 1% sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti. Dans ces conditions, un résultat d'exploitation permet d'assurer le financement des opérations d'investissement :

- La première tranche d'aménagement de la mairie est programmée. Elle s'inscrit dans le cadre défini par la loi pour l'accès aux handicapés de tout bâtiment accueillant du public. Elle sera l'opération la plus lourde portée par la commune.
- La réfection de la route du Salt depuis le hameau jusqu'à la limite avec St Etienne (au niveau de Bédillères) est inscrite en intégralité au programme de voirie communale.
- Les réparations des voies communales de Combes, le Salt (entre le hameau et la corniche des Cévennes), le Tourel, le Serre sont assurées dans le cadre des intempéries de 2011.
- La dernière tranche d'enfouissement des réseaux secs sur le Fez Rolland est lancée avec le concours du SDEE.
- Pour sécuriser la desserte en eau potable du Plô (camping), la technique du forage dirigé a été retenue pour la traversée du gardon depuis Rodet.

L'exécution de ces travaux d'investissement et d'entretien devrait soutenir l'activité sur le territoire.

- Pour garantir la protection de la ressource en eau, l'acquisition foncière des périmètres de protection immédiate du puit de Rodet et du forage de la Boissonnade sera entreprise avec l'appui de la SAFER.
- Dans le cadre de la réalisation de l'accessibilité des handicapés au temple de la Boissonnade (projet intercommunal), la commune s'est vu proposer d'acquérir le pré situé devant le temple et a donné une réponse positive à son inscription au domaine communal.

L'action du conseil municipal ne se résume pas seulement à des programmes d'investissement.

- Sur la réforme des rythmes scolaires, après consultation du corps enseignant et des parents d'élèves, le choix de la commune a été de reporter la réforme à la rentrée 2014. Cela laisse le temps de trouver les meilleures solutions pour une bonne application de la réforme avec la mise en place du Contrat Educatif Territorial et la recherche de financements.
- Afin de soutenir les jeunes parents, la crèche et le centre de loisirs intercommunal bénéficient du soutien financier de la commune. La commune apporte aussi sa contribution aux aînés en mettant à leur disposition gracieusement la salle communale.
- Pour appuyer les actions sociales, économiques, culturelles et sportives, une enveloppe de 4000 € est votée chaque année. L'association des parents d'élèves (subvention) et Saint-Roman en fête (prise en charge du compteur EDF) sont aidées respectivement à hauteur de 400 € et 300 €.

Dans le contexte économique actuel, le conseil municipal est déterminé à utiliser au maximum les moyens de la commune et à ne pas céder à la morosité ambiante.

Le Maire
P. Fesquet

